MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 87 6 février 2001

SOMMAIRE

Agrippa S.A., Luxembourg	4137	Gestion Luxembourg S.A., Luxembourg	4161
Agrippa S.A., Luxembourg	4137	Gestion Luxembourg S.A., Luxembourg	4162
Albiac, S.à r.l., Luxembourg	4172	(Les) Gimbrettes S.A., Luxembourg	4154
(La) Barquinha, S.à r.l., Dudelange	4146	(De) Grisogono Holding S.A., Luxembourg	4166
Benesoft S.A., Luxembourg	4131	(De) Grisogono Holding S.A., Luxembourg	4168
Benesoft S.A., Luxembourg	4131	Iberint S.A.H., Luxembourg	4137
Colorado Trust S.A., Luxembourg	4148	Innofinance S.A., Luxembourg	4132
Compagnie de Nobressart S.A., Luxembourg	4140	Interfin International S.A., Luxembourg	4146
D.I.E. Holding S.A., Luxembourg	4156	Interfin International S.A., Luxembourg	4146
DEXIAM LUXEMBOURG, Dexia Asset Manag-		Interfin International S.A., Luxembourg	4146
gement Luxembourg S.A., Luxembourg	4130	Interfin International S.A., Luxembourg	4147
Defoe Equity Group S.A., Luxembourg	4141	Interfin International S.A., Luxembourg	4147
Dictame Holding S.A., Luxembourg	4160	Interfin International S.A., Luxembourg	4147
Dictame Holding S.A., Luxembourg	4160	Key Lease Investment AG	4144
EBS Dealing Resources International Limited,		Kinny Holding S.A., Luxembourg	4145
London WC 2A 3 LJ	4132	Krisman S.A., Luxembourg	4145
Elecfin S.A., Luxembourg	4154	Lago Ladoga Investments S.A., Luxembourg	4148
Elecfin S.A., Luxembourg	4154	Laura Shipping S.A.H., Luxembourg	4148
Electraline Group S.A., Luxembourg	4144	Lecta S.A., Luxembourg	4151
Electraline Group S.A., Luxembourg	4144	Leisure Software S.A., Luxembourg	4154
Enic Sport, S.à r.l., Luxembourg	4171	Lexington, Luxembourg	4155
Espace Millénaire S.A., Munsbach	4157	Lickinvest S.A.H., Luxembourg	4155
Espace Millénaire S.A., Munsbach	4157	Lochmore Holding S.A., Luxembourg	4156
Euroassociates S.A., Luxembourg	4137	Logiserv, S.à r.l., Luxembourg	4157
European Contractors, S.à r.l., Luxembourg	4138	Logos Invest S.A.H., Luxembourg	4157
European Paints, S.à r.l., Luxembourg	4131	Lubert Management S.A., Luxembourg	4158
European Paints, S.à r.l., Luxembourg	4131	Luxba 2000 S.A., Luxembourg	4158
Fimolux S.A., Dippach	4138	Luxpub S.A., Luxembourg	4159
Fimolux S.A., Dippach	4138	Lynx Productions S.A., Luxembourg	4159
Financière Balcan Holding S.A., Luxembourg	4155	Lynx Productions S.A., Luxembourg	4159
Financière Balcan Holding S.A., Luxembourg	4155	Macbaker Associates Europe, S.à r.l., Luxem-	
FKI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	4138	bourg	4160
Force Cash Conseil S.A., Luxembourg	4164	Macrimo Holding, S.à r.l., Luxembourg	4145
Fusion S.A., Luxembourg	4170	Macrimo Holding, S.à r.l., Luxembourg	4145
Fusion S.A., Luxembourg	4170	Macutil Holding, S.à r.l., Luxembourg	4160
Geofinance, S.à r.l., Mamer	4168	Madiva Investments S.A., Luxembourg	4161
Geofinance, S.à r.l., Mamer	4170	Maitland & Co., S.à r.l., Luxembourg	4163
Geogare 1, S.à r.l., Mamer	4151	Maitland Management Services, Luxembourg	4163
Geogare 1, S.à r.l., Mamer	4153	Manon S.A., Luxembourg	4164
Geogare 1. S.à r.L. Mamer	4153	Marconsult S.A. Luxembourg	4164

Maripose S.A., Luxembourg	4159	Megève S.A., Luxembourg	4166
Maripose S.A., Luxembourg	4159	Micro Mill S.A., Luxembourg	4158
Maxipier S.A., Luxembourg	4165	Micro Mill S.A., Luxembourg	4158
MCP S.A., Luxembourg	4165	Prometa S.A.H., Luxembourg	4163
Mebro Corporation S.A., Luxembourg	4165	Prometa S.A.H., Luxembourg	4163
Media Investments Luxembourg S.A., Luxem-		(La) Speranza, S.à r.l., Luxembourg	4139
bourg	4166	Syrio S.A., Luxembourg	4143
Mediatechniques S.A., Luxembourg	4170	Thornham Developments, S.à r.l., Luxembourg	4140
Megève S.A., Luxembourg	4165	Waschbur, S.à r.l., Tuntange	4138

DEXIAM LUXEMBOURG, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 37.647.

Par décision du Conseil d'Administration du 18 juillet 2000, il a été décidé d'octroyer ou de supprimer les pouvoirs de signature suivants:

Pouvoirs de signature relatifs à la gestion de DEXIAM LUXEMBOURG

Actes visés:

Type 1: Toutes opérations financières engageant la société DEXIAM LUXEMBOURG.

Type 2: Paiement de factures pour le compte de la société DEXIAM LUXEMBOURG.

Personnes recevant mandat:

Type B: Per Lorenzen Alain Peters Gilles Pierre.

Pouvoirs:

- Pour les actes de type 1

Au dessus de 250.000,- EUR deux signatures de type A

En dessous de 250.000,- EUR une signature de type A et une signature de type B

- Pour les actes de type 2

Au dessus de 125.000,- EUR deux signatures de type A

De 25.000,- EUR à 125.000,- EUR une signature de type B

En dessous de 25.000,- EUR deux signatures de type B.

Pouvoirs de signature relatifs à l'activité de Gestion de portefeuilles de clients et Gestion de fonds:

Actes visés:

Type 1: Signature des contrats de gestion.

Type 2: Opérations financières (achats, vente de titres, autres opérations. . .) pour le compte de clients.

Personnes recevant mandat:

Type B: Anthony Simcic

Bernard Hutlet Aymeric Forest Marc Keltesch Martine Seleck Mariette Hoffmann.

Personnes perdant mandat:

Type B: Alexandre Colin Philippe Junod Rebecca Ledlie.

Luxembourg, le 10 août 2000.

A. Roelants / B. Herman

Président du Conseil d'Administration / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47407/000/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

EUROPEAN PAINTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret. R. C. Luxembourg B 72.928.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 47, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(47421/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

EUROPEAN PAINTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret. R. C. Luxembourg B 72.928.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 août 2000

- Le rapport du conseil de gérance est approuvé.
- L'Assemblée donne décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999. Luxembourg, le 14 août 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 47, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47422/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

BENESOFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 56.048.

La soussignée, BENESOFT S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présent que suivant la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2000 a été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur Franciscus Dirk van de Ven, né le 25 décembre 1940 à NL-Heerlen, entrepreneur de profession, demeurant au 14, Sint Luciestraat, B-3631 Uikhoven-Maasmechelen, Belgique à effet du 12 juillet 2000 en remplaçant avec décharge entière et définitive J.H. van Leuvenheim.

Requisition pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BENESOFT S.A.

J.H. van Leuvenheim

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47636/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

BENESOFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 56.048.

La soussignée, EUROLUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que la société BENESOFT S.A. n'est plus domiciliée aux bureaux de EUROLUX MANAGEMENT S.A., 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 11 juillet 2000.

Requisition pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BENESOFT S.A.

J.H. van Leuvenheim

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47635/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

EBS DEALING RESOURCES INTERNATIONAL LIMITED, Company limited by shares.

Siège social: GB- London WC 2A 3 LJ, 55-56, Lincoln's Inn Fields.

Registered in England and Wales n° 266 98 61.

Succursale: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 56.332.

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration du 20 juillet 2000:

que Monsieur Kevin Patrick Manion, demeurant 4, Minute Man Hill, Westport, CT 06880, USA, a été nommé directeur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 septembre 2000.

Pour EBS DEALIING RESOURCES INTERNATIONAL LIMITED

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 66, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47670/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

INNOFINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

STATUTES

In the year two thousand, on the twenty-ninth of August.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) ARDEN INVESTMENTS LIMITED, a company established and having its registered office at Level 4 North, Town Mills, St Peter Port, Guernsey (Channel Islands),
- 2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, a company established and having its registered office Level 4 North, Town Mills, St Peter Port, Guernsey (Channel Islands),

both here represented by Mrs Catherine Dewalque, private employee, with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Luxembourg, on August 28, 2000.

Such proxies after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a corporation (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation under the name of INNOFINANCE S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

- **Art. 3.** The corporate capital is set at thirty-one thousand (31,000.-) euros (EUR) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten (10.-) euros (EUR) each.
 - Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting. The Company is either bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the managing director.

- **Art. 7.** The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.
- Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.
- Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Wednesday in June at 2.30 p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

- **Art. 11.** The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.
- **Art. 12.** Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.
- **Art. 13.** The amended law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December, 2000.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2001.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) ARDEN INVESTMENTS LIMITED, prenamed, one thousand five hundred and fifty shares	1,550
2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, prenamed, one thousand five hundred and fifty shares	1,550
Total: three thousand one hundred shares	3,100

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand (31,000.-) euros is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Valuation

For registration purposes, the present share capital is valued at one million two hundred fifty thousand five hundred and thirty-seven (1,250,537.-) Luxembourg francs.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about seventy-five thousand (75,000.-) Luxembourg francs.

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
- a) Mr Francis Hoogewerf, Companies Director, with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
- b) ARDEN INVESTMENTS LIMITED, a company established and having its registered office Level 4 North, Town Mills, St Peter Port, Guernsey (Channel Islands),
- c) AVONDALE NOMINEES LIMITED, a company established and having its registered office Level 4 North, Town Mills, St Peter Port, Guernsey (Channel Islands).
 - 3) The following is appointed Auditor:

Mr Henri Vanherberghen, ingénieur commercial et comptable agréé, residing at 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Brussels.

- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2006.
- 5) In accordance with Article 60 of the law on commercial companies and with Article 6 of the Article of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect among its members a Managing-Director who may have all powers to validly bind the Company by his sole signature.
 - 6) The Company shall have its registered office in L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the Appearers, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes

Im Jahre zweitausend, den neunundzwanzigsten August.

Vor Uns, Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) ARDEN INVESTMENTS LIMITED, eine Gesellschaft mit Sitz in Level 4 North, Town Mills, St Peter Port, Guernsey (Channel Islands),
- 2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, eine Gesellschaft mit Sitz in Level 4 North, Town Mills, St Peter Port, Guernsey (Channel Islands),

beide hier vertreten durch Frau Catherine Dewalque, Privatbeamte, mit Berufsanschrift in 19, rue Aldringen, L-1118 Luxemburg,

auf Grund von zwei Vollmachten gegeben in Luxemburg, am 28. August 2000.

Besagte Vollmachten werden nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen, um mit derselben den Formalitäten der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Welche Komparentinnen, durch ihre Bevollmächtigte, beschlossen haben unter sich eine Aktiengesellschaft zu gründen gemäss folgender Satzung:

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung INNOFINANCE S.A.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann jederzeit aufgelöst werden durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefasst wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmässigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend die «Société de Participations Financières» betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann sich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

- Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend (31.000,-) Euros (EUR), eingeteilt in dreitausendeinhundert (3.100) Aktien mit einem Nennwert von zehn (10,-) Euros (EUR) pro Aktie, voll eingezahlt.
 - Art. 4. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien.

Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einheitszertifikate oder als Zertifikate lautend über mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften.

Das Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Ausgaben aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

Art. 5. Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nichtaktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist möglich; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen; die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

Art. 6. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind.

Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen. In Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch, fernschriftlich oder per Telefax erfolgt ist, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder durch Telefax erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Gesamtheit oder einen Teil seiner Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen; diese Geschäftsführer können Aktionäre oder Nichtaktionäre sein.

Die Übertragung dieser Vollmachten an ein Verwaltungsratsmitglied ist einer vorherigen Beschlussfassung der Generalversammlung unterworfen.

Die Gesellschaft wird entweder durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrats rechtskräftig verpflichtet.

- **Art. 7.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; dieselben werden auf sechs Jahre ernannt; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.
- Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.
- Art. 9. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Mittwoch des Monats Juni um 14.30 Uhr in Luxemburg am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 10. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen.

Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben. Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen.

Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 11. Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheissen, die im Interesse der Gesellschaft liegen. Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

- Art. 12. Unter der Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Interimsdividende auszuzahlen.
- Art. 13. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2000.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2001.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

1) ARDEN INVESTMENTS LIMITED, vorgenannt, eintausendfünfhundertfünfzig Aktien	1.550
2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, vorgenannt, eintausendfünfhundertfünfzig Aktien	1.550
Total: dreitausendeinhundert Aktien	3 100

Diese gezeichneten Aktien wurden alle vollständig in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag von einunddreissigtausend (31.000,-) Euro zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen, welche durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

Abschätzung

Zum Zweck der Registrierung wird das Gesellschaftskapital auf eine Million zweihundertfünfzigtausendfünfhundertsiebenunddreissig (1.250.537,-) Luxemburger Franken geschätzt.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr fünfundsiebzigtausend (75.000,-) Luxemburger Franken.

Gründungsversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassen, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Versammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt:
- a) Herr Francis Hoogewerf, Gesellschaftsverwalter, mit Berufsanschrift in 19, rue Aldringen, L-1118 Luxemburg,
- b) ARDEN INVESTMENTS LIMITED, eine Gesellschaft mit Sitz in Level 4 North, Town Mills, St Peter Port, Guernsey (Channel Islands),
- c) AVONDALE NOMINEES LIMITED, eine Gesellschaft mit Sitz in Level 4 North, Town Mills, St Peter Port, Guernsey (Channel Islands).
 - 3) Es wird zum Kommissar ernannt:

Herr Henri Vanherberghen, «ingénieur commercial et comptable agréé», wohnhaft in 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Brüssel.

- 4) Das Mandat der Verwaltungsratmitglieder und des Komissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006.
- 5) Unter Zugrundelegung von Artikel 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und Artikel 6 der gegenwärtigen Satzung wird der Verwaltungsrat ermächtigt und angewiesen aus seiner Mitte einen Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen mit der Befugnis die Gesellschaft rechtskräftig mit seiner alleinigen Unterschrift zu verpflichten.
 - 6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1118 Luxemburg, 19, rue Aldringen.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Parteien in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Parteien ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs ewähnt.

Und nach Vorlesung an die Bevollmächtigte der Erschienenen, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Dewalque, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2000, vol. 6CS, fol. 39, case 10. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2000.

A. Schwachtgen.

(47597/230/314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

IBERINT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 27.857.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 décembre 1999

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg est nommée en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Certifié sincère et conforme

IBERINT S.A.

J.P. Reiland / R. Donck-Ceuppens / C. Schlesser

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(47702/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

EUROASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 77.478.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 17 août 2000 que Monsieur Luca Longobardi, administrateur, a été nommé administrateur-délégué et a donc tout pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 30 août 2000.

Pour extrait conforme

OVERSEAS COMPANY REGISTRATION AGENTS (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er septembre 2000, vol. 541, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47419/634/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

AGRIPPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 63.423.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Signature

(47610/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

AGRIPPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 63.423.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 25 juillet 2000 a nommé MONTBRUN REVISION, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Monsieur Edmond Ries, démissionnaire.

Luxembourg, le 25 juillet 2000.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47611/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

WASCHBUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 3A, rue de Hollenfels.

R. C. Luxembourg B 70.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 30, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2000.

Pour S.à r.I., WASCHBUR

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(47576/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

EUROPEAN CONTRACTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 69.516.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 43, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(47420/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

FKI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2017 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 70.557.

Il résulte d'une décision de l'actionnaire unique du 4 août 2000 que le siège social sera transféré de L-2017 Luxembourg, 70, Grand-rue à L-2017 Luxembourg, 99, Grand-rue, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 1er septembre 2000, vol. 541, fol. 57, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47437/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

FIMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 76, route de Luxembourg.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte, reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 19 juillet 2000, enregistré à Diekirch, le 20 juillet 2000, vol. 603, fol. 58, case 4, que:

- 1. le siège social de la société anonyme FIMOLUX S.A., constituée par acte du notaire Robert Schuman, alors de résidence à Rambrouch, en date du 7 février 1995, publié au Mémorial C, numéro 247 du 8 juin 1995, a été transféré de L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins à L-4972 Dippach, 76, route de Luxembourg.
- 2. L'assemblée générale a accepté la démission de Madame Lucy Dechamps, employé, demeurant à B-5720 Namur, 19, rue Georges Genot de son mandat d'administrateur et a nommé Monsieur Cédric Dacos, employé privé, demeurant à L-4972 Dippach, 76, route de Luxembourg nouveau administrateur de la société.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif.

Diekirch, le 31 août 2000. F. Unsen

(47424/234/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

FIMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 76, route de Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 août 2000. F. Unsen.

(47425/234/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

LA SPERANZA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

_

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société de droit irlandais MB TRUST CORP. LTD Dublin (Irlande), avec siège social à 11 Anglesea Street Dublin 2, inscrite au Registre de Commerce de Dublin sous le numéro 309598,

ici représentée par Monsieur Manuel Marques, employé privé, demeurant à Audun-le-Tiche (France),

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Monaco, le 10 août 2000

par l'administrateur-délégué de ladite société Monsieur Luigi A. Ardino, Avocat, demeurant à Monaco (France).

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de LA SPERANZA.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

- **Art. 3.** La société a pour objet l'achat de bâteaux et leur mise en valeur par leasing, location ou toute autre méthode. Elle peut procéder à toutes opérations mobilières et immobilières, industrielles, civiles, commerciales et financières généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social, ou étant susceptibles à en favoriser la réalisation et le développement.
 - Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre 2000.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique la société MB TRUST CORP. LTD, prédésignée. L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

- Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.
- Art. 8. a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de demière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la successio, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

- Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.
- Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.
- Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille francs luxembourgeois (35.000,- LUF)

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée

Monsieur Ugo Servadio, expert-comptable, demeurant Via Oceano Indiano, Pomezia, Rome (I),

Monsieur Giuseppe Bagnai, conseiller, demeurant Via G. Inghirami 9, Firenze (I),

Monsieur Mauro Toppi, courtier d'assurances, demeurant Frazione Casacastina Crognaleto, Teramo (I).

Les gérants porteront le titre d'administrateur.

- 2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
- 3. L'assemblée autorise les gérants à nommer un administrateur-délégué, lequel pourra engager la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. Marques, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 août 2000, vol. 862, fol. 40, case 9. – Reçu 5.043 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 septembre 2000.

B. Moutrier.

(47599/272/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

THORNHAM DEVELOPMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 66.984.

En date du 28 août 2000, le transfert à titre de garantie des cinq cents (500) parts sociales de THORNHAM DEVE-LOPMENTS, S.à r.l., détenues par CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS S.A., R.C. Luxembourg B 63.633 ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, à RHEINHYP RHEINISCHE HYPOTHEKENBANK AG, a été confirmé et re-enregistré en raison du montant total des obligations garanties, conformément à la résolution de l'associé unique en date du 24 août 2000. Le transfert des droits de vote attachés aux parts sociales prévu à l'article 6 des statuts de THORNHAM DEVELOPMENTS, S.à r.l., a été également confirmé.

Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour THORNHAM DEVELOPMENTS, S.à r.l.

Signature

En vertu de la résolution de l'associé unique en date du 24 août 2000

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 42, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47567/260/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

COMPAGNIE DE NOBRESSART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 42.886.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 avril 2000

- la cooptation de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004;

- est nommé Administrateur supplémentaire Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant à 34, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

COMPAGNIE DE NOBRESSART S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(47652/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

DEFOE EQUITY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) MORVILLE SERVICES LIMITED, une société ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Tortola, le 21 août 2000,

2) FIDMA LIMITED, une société ayant son siège social à Huntly, Scotland,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Huntly, le 21 août 2000.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparaissants et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DEFOE EQUITY GROUP S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 25 août 2000 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas encore d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription;
 - de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
 - de déterminer les conditions de souscription et de libération;
 - de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital, et enfin,

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation cidessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- les ventes et acquisitions de participations;
- les décisions de mettre en liquidation les sociétés dans lesquelles une participation est détenue;
- la mise en gage d'avoirs de la société et l'octroi de garanties.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

- Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 8 avril à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2001.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à quatre millions trente-trois mille neuf cent quatrevingt-dix (4.033.990,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt-dix mille (90.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
- a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - b) Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - c) Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- d) Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
 - 3) Est appelé aux fondions de commissaire:

Monsieur Christophe Dermine, expert-comptable, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.
 - 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 6CS, fol. 36, case 10. – Reçu 40.340 francs.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2000.

A. Schwachtgen.

(47587/230/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

SYRIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent. R. C. Luxembourg B 62.605.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

(47853/696/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

KEY LEASE INVESTMENT AG, Société Anonyme.

La soussignée, EUROLUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, atteste par la présente que la société KEY LEASE INVESTMENT AG n'est plus domiciliée aux bureaux de EUROLUX MANAGEMENT S.A. au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 1er janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4 septembre 2000.

EUROLUX MANAGEMENT S.A.

J.H. van Leuvenheim

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47740/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

ELECTRALINE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret. R. C. Luxembourg B 65.392.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2000, vol. 541, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(47676/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

ELECTRALINE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret. R. C. Luxembourg B 65.392.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 août 2000

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Luigi Filippo Radice Fossati, industriel, demeurant 31, via Giacomo Leopardi à I-Milan, de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.
- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à convertir en euro, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, le capital social actuellement exprimé en ITL, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à augmenter le capital souscrit et éventuellement le capital autorisé dans les limites et selon les modalités prévues par la loi relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euro, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter ou à supprimer la mention de la valeur nominale des actions si nécessaire, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter l'article 3 des statuts, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2000, vol. 540, fol. 50, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47675/595/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

KINNY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 73.853.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration de la société, qui s'est tenu le 21 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de KINNY HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Signature

Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47741/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

KRISMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 61.450.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 juillet 2000:

- La délibération sur les comptes annuels au 15 novembre 1999 est reportée à une date ultérieure.
- La démission de Monsieur W. Braxton comme administrateur, avec effet au 31 janvier 2000, est ratifiée.
- La nomination de Monsieur John Mills comme administrateur avec effet au 31 janvier 2000 est ratifiée.
- La démission de Monsieur Phillip van der Westhuizen, administrateur, avec effet au 30 juin 2000, est ratifiée.
- La nomination de SOLON DIRECTOR LIMITED, administrateur, avec effet au 1er juillet 2000 est ratifiée.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 21 juillet 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 21, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47745/631/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

MACRIMO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (familiale).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 61.057.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2000, vol. 541, fol. 61, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

MACRIMO HOLDING, S.à r.l.

Signatures

(47774/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

MACRIMO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (familiale).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 61.057.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2000, vol. 541, fol. 61, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

MACRIMO HOLDING, S.à r.l.

Signatures

(47775/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

LA BARQUINHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange, 26, rue Gare-Usines. R. C. Luxembourg B 57.229.

Le bilan au 15 juillet 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Dudelange, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Signature.

(47746/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

INTERFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.413.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour INTERFIN INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(47716/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

INTERFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.413.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour INTERFIN INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(47717/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

INTERFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.413.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour INTERFIN INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(47718/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

INTERFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 44.413.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour INTERFIN INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(47719/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

INTERFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.413.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour INTERFIN INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(47720/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

INTERFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 44.413.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 avril 2000

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Piero Danti, administrateur de sociétés, demeurant à Prato (Italie), président;

Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Dirk Raeymaekers, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour INTERFIN INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47721/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

LAGO LADOGA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 54.129.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration de la société, qui s'est tenu le 3 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de LAGO LADOGA INVESTMENTS S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47747/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

LAURA SHIPPING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 51.523.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 3 avril 2000

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Yolande Johanns, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme

LAURA SHIPPING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(47749/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

COLORADO TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

STATUTS

L'an deux mille, le trois août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. WELLS LIMITED, ayant son siège social à Nerine Chambers 5, Columbus Centre, Pelican Drive, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, BVI,

ici représentée par Monsieur Jean-Pierre Higuet, avocat, demeurant à L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix, agissant en sa qualité de director.

2. CARLEETA INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Nerine Chambers 5, Columbus Centre, Pelican Drive, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, BVI,

ici représentée par son director, WELLS LIMITED, préqualifiée, elle-même représentée comme mentionné ci-dessus. Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COLORADO TRUST S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et peut leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties, des avances ou de toute autre manière. Elle a en outre pour objet l'acquisition par achat, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, d'achat de négociation, de souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets, brevets et licences et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

- Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de juin à 16.30 heures et pour la première fois en 2001.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2000.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. WELLS LIMITED, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	55
2. CARLEETA INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	55
Total: trois cent dix actions	10

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006:
- a) Monsieur Jean-Pierre Higuet, prénommé,
- b) Monsieur Stéphane Biver, employé privé, demeurant à 11, rue Reichel, B-6781 Seylange,
- c) Monsieur Frédéric Deflorenne, employé privé, demeurant à 11, Waistrooss, L-5440 Remerschen.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006:

Madame Laurence Mathieu, comptable, demeurant à 18, rue Victor Hugo, F-57970 Yutz.

- 4. Le siège social de la société est fixé à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire. Signé: I.-P. Higuet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 125S, fol. 47, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1er septembre 2000.

G. Lecuit.

(47586/220/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

LECTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 60.592.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social le 1er septembre 2000

Résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Alain Baudant de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour, et décide de laisser le poste vacant.

Pour LECTA S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47750/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

GEOGARE 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.

STATUTS

L'an deux mille, le deux août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

La société anonyme GEOHOLDING S.A. avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

ici représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration, établie le 2 août 2000.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de GEOGARE 1.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.
- Art. 4. Le siège social est établi à Mamer. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des évènements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le capital social est fixé à LUF 55.000.000,- (cinquante-cinq millions de francs luxembourgeois) représenté par 55.000 (cinquante-cinq mille) parts sociales de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, qui ont été toutes souscrites par la société anonyme GEOHOLDING S.A., avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de LUF 55.000.000,- (cinquante-cinq millions de francs luxembourgeois) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits

afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.
- **Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

- Art. 13. Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.
 - Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre.
 - Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.
- **Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.
- **Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant son apport.

- Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.
- Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2000.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ six cent cinquante mille francs luxembourgeois (650.000,- LUF).

Résolutions de l'associé unique

Première résolution

Madame Annette Goedert-Stoffel, pharmacienne, demeurant à L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé, est nommée gérante pour une durée indéterminée avec le pouvoir de l'engager en toutes circonstances par sa seule signature.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 125S, fol. 46, case 8. – Reçu 550.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 24 août 2000.

G. Lecuit.

(47590/220/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

GEOGARE 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.

L'an deux mille, le deux août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

La société à responsabilité limitée GEOFINANCE avec siège social à L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé,

ici représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Mamer, le 2 août 2000.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant, annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, en sa qualité de seul et unique associé actuel de la société GEOGARE 1, société à responsabilité limitée avec siège social à Mamer, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 2 août 2000,

a déclaré prendre la résolution suivante:

Résolution unique

Suite à un acte du notaire instrumentaire, numéro 8226 de son répertoire, daté au 2 août 2000, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. 1**er **alinéa.** Le capital social est fixé à LUF 55.000.000,- (cinquante-cinq millions de francs luxembourgeois) représenté par 55.000 (cinquante-cinq mille) parts sociales de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, qui sont toutes détenues par la société à responsabilité limitée GEOFINANCE avec siège à L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 125S, fol. 46, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 24 août 2000.

G. Lecuit.

(47591/220/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

GEOGARE 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 24 août 2000.

G. Lecuit.

(47592/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

LEISURE SOFTWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 63.072.

_

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 10 mai 1999 entre la société LEISURE SOFTWARE S.A. dont siège social 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et PRITRUST, ayant son siège social 16, boulevard Emmanuel Servais à Luxembourg.

Ce contrat couvrant une période d'une année renouvelable par tacite reconduction est susceptible d'être dénoncé par chacune des parties moyennant un préavis de deux mois.

Luxembourg, le 31 août 2000.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 65, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47752/010/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

LES GIMBRETTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.738.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 15 mars 2000

- La démission de Monsieur Jean Pauly en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée.
- Monsieur Aloyse Scholtes, administrateur de société, demeurant au 44, rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg est nommé en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Jean Pauly. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

LES GIMBRETTES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(47755/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

ELECFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.629.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1er septembre 2000, vol. 541, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

(47679/058/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

ELECFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 61.629.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 18 juin 1999

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration du 7 mai 1999 de M. Frédéric Noël, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Sanem, aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de M. Benoît Sirot, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice de l'année 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELECFIN S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1er septembre 2000, vol. 541, fol. 59, case 10 – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(47680/058/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

LEXINGTON.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 73.506.

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 14 décembre 1999 entre la société LEXINGTON dont siège social 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et PRITRUST, ayant son siège social 16, boulevard Emmanuel Servais à Luxembourg.

Ce contrat couvrant une période d'une année renouvelable par tacite reconduction est susceptible d'être dénoncé par chacune des parties moyennant un préavis de deux mois.

Luxembourg, le 31 août 2000.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 65, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47756/010/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

LICKINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 37.398.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 avril 2000

- La cooptation de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Guy Lammar, démissionnaire est ratifiée.
- Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biwer est nommé en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme

LICKINVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(47757/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

FINANCIERE BALCAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 17.679.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2000, vol. 541, fol. 57, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2000.

Signature.

(47427/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

FINANCIERE BALCAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier. R. C. Luxembourg B 17.679.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 4 avril 2000

3. Par vote spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats jusqu'à ce jour;

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005;

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1er septembre 2000, vol. 541, fol. 57, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47428/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

LOCHMORE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, rue de Vianden. R. C. Luxembourg B 45.216.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2000, vol. 541, fol. 12, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2000.

Signature.

(47760/257/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

D.I.E. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 39.940.

L'an deux mille, le douze.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme D.I.E. HOLDING S.A., R. C. Luxembourg section B numéro 39.940, ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu le 20 mars 1992, publié au Mémorial C 386 du 8 septembre 1992.

L'assemblée est présidée par Madame Romaine Lazzarin-Fautsch, Fondé de pouvoir, demeurant à Esch-sur-Alzette. Le président désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à B-Metzert/Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Simone Wallers, employée de banque, demeurant à Bettembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- La présente assemblée avait été convoquée pour le 22 mai 2000, date à laquelle le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint, ainsi qu'il appert de l'acte reçu à cette date par le notaire instrumentant.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 9.000 (neuf mille) actions actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, 2 (deux) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Aucun quorum n'étant requis pour cette deuxième assemblée, elle peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - IV.- Que la présente seconde assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:
 - dans le Mémorial C des 26 mai et 16 juin 2000;
 - dans le journal luxembourgeois «Lëtzebuerger Journal» des 26 mai et 16 juin 2000;
 - dans le journal luxembourgeois «D'Lëtzeburger Land» des 26 mai et 16 juin 2000.
 - V.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modification de l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante: «L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 27 avril de chaque année à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.» et ce pour la première fois en 2001.
 - 2) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 27 avril de chaque année à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.» et ce pour la première fois en 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Lazzarin-Fautsch, C. Day-Royemans, S. Wallers, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 125S, fol. 25, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000. J. Elvinger.

(47410/211/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

LOGISERV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 72.218.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises le 3 juillet 2000

L'associé unique de LOGISERV, S.à r.l. («la société»), a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47761/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

LOGOS INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 58.006.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 13 juin 2000

En conformité avec l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales et aux articles 5 et 6 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a décidé de procéder au rachat de 45 (quarante-cinq) actions au prix net de DEM 78.179,40 (soixante-dix-huit mille cent soixante-dix-neuf Mark allemand et quarante Pfennig).

Certifié sincère et conforme

LOGOS INVEST S.A.

FINIM LIMITED / C. Caspari / F. Stamet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(47762/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

ESPACE MILLENAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 72.001.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 28 août 2000, vol. 176, fol. 30, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(47417/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

ESPACE MILLENAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall. R. C. Luxembourg B 72.001.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2000

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Le mandat de la FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. comme commissaire aux comptes est renouvelé pour une période de six années et expirera à l'assemblée générale qui se tiendra l'an 2006.

Les mandats des administrateurs actuels sont renouvelés pour une période de six années et expireront à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2006.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Munsbach, le 2 mai 2000.

Pour extrait conforme.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Remich, le 28 août 2000, vol. 176, fol. 30, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(47418/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

LUBERT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 69.807.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration de la société, qui s'est tenu le 3 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de LUBERT MANAGEMENT S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

L'Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47768/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

LUXBA 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 68.879.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration de la société, qui s'est tenu le 3 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de LUXBA 2000 S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47769/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

MICRO MILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 53.025.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(47799/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

MICRO MILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 53.025.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 2 août 2000 a nommé MONTBRUN REVISION, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Monsieur Edmond Ries, démissionnaire et Madame Julia Terhune Marie, épouse Nicola Galperti, administrateur de société, demeurant à Colico, Via Per Laghetto, 24, administrateur en remplacement de Madame Silvia Fossati, démissionnaire.

Luxembourg, le 2 août 2000.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 4. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47800/535/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

LUXPUB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

_

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration de la société, qui s'est tenu le 17 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de LUXPUB S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 17 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47770/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

LYNX PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 40.072.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 26, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er septembre 2000.

Signature.

(47771/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

LYNX PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 40.072.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 26, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er septembre 2000.

Signature.

(47772/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

MARIPOSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 57.408.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2000, vol. 541, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

MARIPOSE S.A.

Signatures

(47782/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

MARIPOSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 57.408.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2000, vol. 541, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

MARIPOSE S.A.

Signatures

(47783/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

MACBAKER ASSOCIATES EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 72.154.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique de la société prises le 3 juillet 2000

L'associé unique de MACBAKER ASSOCIATES EUROPE, S.à r.l. («la société»), a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47773/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

MACUTIL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 72.979.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique prises le 6 juillet 2000

L'associé unique de MACUTIL HOLDING, S.à r.l. («la société»), a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 6 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47776/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

DICTAME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 46.184.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 58, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

C. Speecke

Administrateur

(47408/003/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

DICTAME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 46.184.

L'assemblée générale de la société anonyme DICTAME HOLDING S.A. réunie au siège social le 28 août 2000 a nommé ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., demeurant à Luxembourg, aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Luxembourg, démissionnaire.

ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes arrêtés au 30 septembre 2004.

Pour DICTAME HOLDING S.A.

C. Speecke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1er septembre 2000, vol. 541, fol. 58, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47409/003/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

MADIVA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 50.681.

__

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration de la société, qui s'est tenu le 3 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de MADIVA INVESTMENTS S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47777/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

GESTION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 27-29, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 59.447.

L'an deux mille, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GESTION LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg/Strassen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 3 septembre 1997, numéro 480.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés Associations C en date du 5 mars 1998, numéro 139.

Le capital social a été converti par décision sous seing privé le 17 mai 1999, décision publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 23 novembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Billod, administrateur de sociétés, demeurant à F-Marseille, 35, rue du Cambodge.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Laurent Billod, conseiller en investissement, demeurant à Luxembourg, 27, avenue Victor Hugo.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quatre mille sept cents (4.700) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du Jour:

- 1.- Transfert du siège social de L-1445 Luxembourg/ Strassen, 1A, rue Thomas Edison à L-1750 Luxembourg, 27/29, avenue Victor Hugo.
- 2.- Augmentation du capital social à concurrence de vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros (24.490,-EUR) pour le porter de son montant actuel de cent seize mille cinq cent dix Euros (116.510,- EUR) à cent quarante et un mille Euros (141.000,- EUR).
 - 3.- Modification subséquente de l'article cinq des statuts.
 - 4.- Acceptation des démissions de deux administrateurs et nominations de deux nouveaux administrateurs.
 - 5.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1445 Luxembourg/Strassen, 1A, rue Thomas Edison à L-1750 Luxembourg, 27/29, avenue Victor Hugo.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros (24.490,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent seize mille cinq cent dix Euros (116.510,- EUR) à cent quarante et un mille Euros (141.000,- EUR) sans émission d'actions nouvelles.

L'augmentation de capital se fait par incorporation d'un report pour le montant de vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros (24.490,- EUR).

L'existence de ce report se dégage du bilan arrêté au 31 décembre 1999, lequel bilan restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent quarante et un mille Euros (141.000,- EUR), représenté par quatre mille sept cents (4.700) actions d'une valeur nominale de trente Euros (30,- EUR) chacune, toutes entièrement libérées.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de

- Monsieur Philippe Billod et
- Monsieur Sylvain Imperiale

comme administrateurs et elle leur donne pleine et entière décharge.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs

- Monsieur Laurent Billod, conseiller en investissement, demeurant à Luxembourg, président du conseil d'administration,
- BCS TRADING S.A., Suisse, représentée par Monsieur Raymond Griesser, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Fribourg.

Les mandats prendront fin avec l'assemblée générale ordinaire de l'an 2003.

Le conseil d'administration est maintenant le suivant:

- Monsieur Laurent Billod, conseiller en investissement, demeurant à Luxembourg, président ;
- BCS TRADING S.A., Suisse, représentée par Monsieur Raymond Griesser, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Fribourg;
 - Monsieur Jean-Christian Billod, retraité, demeurant à F-Marseille, 45, rue de la Turbine.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Yves Bayle, comme commissaire aux comptes et elle lui donne pleine et entière décharge.

Est nommé comme nouveau commissaire aux comptes:

- Monsieur Philippe Billod, directeur de sociétés, demeurant à F-Marseille, 35, rue du Cambodge.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Evaluation de l'augmentation de capital

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à neuf cent quatre-vingt-sept mille neuf cent vingt-quatre francs luxembourgeois (987.924,- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ quarante mille francs luxembourgeois (40.000,-LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Billod, L. Billod, G. Kettel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 24 juillet 2000, vol. 414, fol. 77, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} août 2000. E. Schroeder.

(47446/228/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

GESTION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 27-29, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 59.447.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1er septembre 2000.

Pour E. Schroeder

Notaire

Signature

(47447/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

MAITLAND & CO., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 26.128.

Extrait des décisions prises par les associés réunis en date du 1er août 2000

- Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1er août 2000.

Pour extrait conforme

MAITLAND & CO, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47778/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

MAITLAND MANAGEMENT SERVICES.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 13.583.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 1er août 2000

- Le siège social de la société est transféré des 68-70, boulevard de la Pétrusse au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1er août 2000.

Pour extrait conforme

MAITLAND MANAGEMENT SERVICES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47779/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

PROMETA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 4.783.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour PROMETA, Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Société Anonyme

Signature

(47833/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

PROMETA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 4.783.

L'assemblée générale ordinaire du 24 juin 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour PROMETA

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47832/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

MANON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 72.980.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration de la société, qui s'est tenu le 3 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de MANON S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47780/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

MARCONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 70.631.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration de la société, qui s'est tenu le 3 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de MARCONSULT S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47781/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

FORCE CASH CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 39.240.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 2 mai 2000

- 1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas distribuer de dividende et de reporter le bénéfice de l'exercice 1999 s'élevant à 56.253.- EUR
- 2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des Administrateurs sortants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2001.
- 3. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire le Commissaire aux Comptes pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2001.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- Monsieur Bernhard Meier, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève.
- Monsieur Benoît de Hults, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG.
- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG.

Le Commissaire aux Comptes est:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à Espace Ariance, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg. Luxembourg, le 29 août 2000.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean / Ph. Visconti

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 1er septembre 2000, vol. 541, fol. 57, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47438/010/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

MAXIPIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 72.944.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration de la société, qui s'est tenu le 3 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de MAXIPIER S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

C. Ferry.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47785/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

MCP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 66.361.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration de la société, qui s'est tenu le 3 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de MCP S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47786/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

MEBRO CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 28.800.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 28 juin 2000

- La cooptation de Madame Françoise Simon, employée privée, demeurant à 22, C. Aischdall, L-8480 Eischen, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Yolande Johanns, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme

MEBRO CORPORATION S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(47787/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

MEGEVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 58.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

MEGEVE S.A.

Signature

(47792/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

MEGEVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 58.235.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 juillet 2000

Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme

MEGEVE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47791/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

MEDIA INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 64.196.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration de la société, qui s'est tenu le 3 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de MEDIA INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47789/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

DE GRISOGONO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis. R. C. Luxembourg B 69.573.

L'an deux mille, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de DE GRISOGONO HOLDING S.A., R.C. B Numéro 69.573, ayant son siège social à Luxembourg constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 518 du 7 juillet 1999.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement à L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars US chacune constituant l'intégralité du capital social de cent mille (100.000,-) dollar US sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Modification de l'objet social de celui de SOPARFI en Holding 1929.
- 2. Modification subséquente des articles 2 et 13 des statuts.
- 3. Suppression de la valeur nominale des actions et conversion de la devise du capital social de dollars US en francs suisses au taux de change de 1,- dollar US pour 1,7 CHF pour fixer le capital social à 170.000,- CHF, divisé en 100 actions sans désignation de valeur nominale.
- 4. Fixation de la valeur nominale des actions à CHF 1.000,- et augmentation correspondante du nombre d'actions de 100 à 170.

- 5. Augmentation du capital social à concurrence de CHF 100.000,- pour le porter de CHF 170.000,- à CHF 270.000,- par la création et l'émission de 100 nouvelles actions d'une valeur nominale de CHF 1.000,- chacune et libération intégrale en espèces.
 - 6. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
 - 7. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'objet social de la Société est changé en celui d'une société Holding 1929.

En conséquence les articles 2 et 13 des statuts de la Société sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, négociables ou non (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut en outre procéder à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

La Société peut emprunter de quelque façon que ce soit conformément à la Loi. La Société peut accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou substantielle.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son Siège Social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.»

«Art. 13. Les lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Deuxième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est convertie de dollars US en francs suisses au taux de change de 1,- dollar US pour 1,7 CHF, de sorte que ledit capital social est fixé à CHF 170.000,- divisé en 100 actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à CHF 1.000,- avec augmentation correspondante du nombre des actions de 100 à 170 actions d'une valeur nominale de CHF 1.000,- chacune.

Le Conseil d'Administration est chargé de procéder à la répartition des 170 actions précitées au prorata des participations respectives de tous les actionnaires.

Quatrième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de CHF 100.000,- pour le porter de son montant actuel de CHF 170.000,- à CHF 270.000,- par la création et l'émission de 100 actions nouvelles d'une valeur nominale de CHF 1.000,- chacune.

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont toutes été souscrites et entièrement libérées en espèces par COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., une société avec siège social au 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, ici représentée par son gérant Monsieur Marc Van Hoek, en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de CHF 100.000,- est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Cinquième résolution

Suite aux trois résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent soixante-dix mille (270.000,-) francs suisses (CHF), divisé en deux cent soixante-dix (270) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs suisses (CHF) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est évaluée à deux millions six cent cinq mille trois cent trente (2.605.330,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Van Hoek, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 125S, fol. 61, case 3. – Reçu 26.044 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2000.

A. Schwachtgen.

(47664/230/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

DE GRISOGONO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis. R. C. Luxembourg B 69.573.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 992 du 24 août 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

A. Schwachtgen.

(47665/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

GEOFINANCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mamer. R. C. Luxembourg B 42.582.

L'an deux mille, le deux août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'asssemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GEOFINANCE, avec siège social à Mamer, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 148 du 6 avril 1993, dont les statuts furent modifiés suivant actes du notaire instrumentant, en date du 18 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 186 du 14 avril 1997, en date du 26 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 638 du 24 août 1999, et en date du 14 avril 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette

qui désigne comme secrétaire Madame Claudia Simon, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter :

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital social à concurrence de quatre-vingts millions de francs luxembourgeois (80.000.000,-LUF) pour le porter de cent vingt-huit millions de francs luxembourgeois (128.000.000,- LUF) à deux cent huit millions francs luxembourgeois (208.000.000,- LUF) par la création de quatre-vingt mille (80.000) parts nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts anciennes.
- 2) Acceptation, par Madame Annette Goedert-Stoffel, de l'augmentation du capital prévue au premier point et sa renonciation à tout droit de souscription préférentiel.
- 3) Souscription et libération des 80.000 parts nouvelles par la société anonyme GEOHOLDING S.A. par l'apport de 80.000 parts d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, 55.000 parts de la société à responsabilité limitée GEOGA-RE 1 avec siège social à L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé, évaluées à LUF 55.000.000,- et 25.000 parts de la société à responsabilité limitée GEOGARE 2 avec siège social à L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé, évaluées à LUF 25.000.000,-.
 - 4) Modification afférente de l'article 6 des statuts.
- II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingts millions de francs luxembourgeois (80.000.000,- LUF) pour le porter de cent vingt-huit millions de francs luxembourgeois (128.000.000,- LUF) à deux cent huit millions de francs luxembourgeois (208.000.000,- LUF) par la création de quatre-vingt mille (80.000) parts nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts anciennes.

Souscription - Libération

L'associée minoritaire, à savoir Madame Annette Goedert-Stoffel, renonçant à son droit de souscription préférentiel, est alors intervenue aux présentes :

GEOHOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Paul Marx, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Mamer, le 2 août 2000.

Laquelle société déclare souscrire les quatre-vingt mille (80.000) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature de :

- 55.000 parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune de la société à responsabilité limitée GEOGARE 1, ayant son siège social à L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé, soit une participation de 100 %, et
- 25.000 parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune de la société à responsabilité limitée GEOGARE 2, ayant son siège social à L-8264 Mamer, 21, Ro'dewé, soit une participation de 100 %.

Ladite procuration restera, après avoir été signée varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Les associés reconnaissent expressément que les dits apports ont été mis à la disposition de la société et correspondent à la valeur des parts sociales émises en contrepartie.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante :

- «**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent huit millions de francs luxembourgeois (208.000.000,- LUF) représenté par deux cent huit mille (208.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, qui sont détenues comme suit :

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que les apports en nature sont faits sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, à environ quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois (85.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signe: C. Lahyr, C. Simon, P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 125S, fol. 46, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 24 août 2000.

(47692/220/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

GEOFINANCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mamer. R. C. Luxembourg B 42.582.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 24 août 2000.

G. Lecuit.

(47693/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

FUSION S.A., Société Anonyme, (anc. INVESTCLEAN S.A.).

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 62.763.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 47, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

(47441/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

FUSION S.A., Société Anonyme, (anc. INVESTCLEAN S.A.).

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 62.763.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 août 2000

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
- L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant à 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social à 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

SignatureS

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 47, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47442/595/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

MEDIATECHNIQUES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 52.448.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour MEDIATECHNIQUES S.A., Société Anonyme Holding
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

(47790/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

ENIC SPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered Office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 64.394.

DISSOLUTION

In the year two thousand, on the twenty-third of August. Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster.

Appeared:

The company ENIC SPORTS, S.à r.l., with registered office in L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri, here represented by its managing director Mr Dennis Bosje, accountant, residing at Steinfort,

here represented by Mr Christian Bühlmann, private employee, residing at Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting in his capacity, declared and requested the notary to act:

I.- That the company ENIC SPORT, S.à r.l., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri, R.C. Luxembourg section B, number 64.394, has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 28th of April 1998, published in the Mémorial C, number 551 of the 29th of July 1998,

and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary,

on the 26th of March 1999, published in the Mémorial C, number 465 of the 18th of June 1999.

- II.- That the capital of the company ENIC SPORT, S.à r.l. presently amounts to nine thousand Pounds Sterling (9,000.- \pounds) represented by nine hundred (900) shares of a par value of ten Pounds Sterling (10.- \pounds) each.
- III.- That it derives from the share register of the company that the appearing person is the holder of all the shares of the company.
 - IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company which has discontinued all activities.
 - V.- That the appearing party declares that he has settled each and all liabilities of the company.
- VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.
 - VII.- That the liquidation of the company is to be construed as definitely terminated and liquidated.
 - VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers for the performance of their assignment.
- IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at twenty-five thousand Luxembourg Francs.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

La société ENIC Sports, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri,

ici représentée par son gérant Monsieur Dennis Bosje, comptable, demeurant à Steinfort, ici représenté par Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

- I.- Que la société à responsabilité limitée ENIC SPORT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri, R.C. Luxembourg section B, numéro 64.394, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 avril 1998, publié au Mémorial C, numéro 551 du 29 juillet 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 mars 1999, publié au Mémorial C, numéro 465 du 18 juin 1999.
- II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée ENIC SPORT, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à neuf mille Livres Sterling (9.000,- £), représenté par neuf cents (900) parts sociales de dix Livres Sterling (10,- £) chacune.
 - III.- Que selon le registre de la société la comparante est l'associé unique de la prédite société.
 - IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société, qui a interrompu ses activités.
 - V.- Que le comparant déclare qu'il a réglé tous les engagements et dettes de la société.
- VI.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu au comparant et qu'il assure le payement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.
 - VII.- Que la liquidation de la société est à considérer comme définitivement close.
 - VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandats.
- IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ch. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 août 2000, vol. 511, fol. 27, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Weniger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 août 2000.

J. Seckler.

(47413/231/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

ALBIAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

STATUTES

In the year two thousand, on the second of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg,

here represented by Mr Tim van Dijk, company director, residing in Luxembourg and by Mrs. Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg, acting jointly in their respective qualities of director and proxyholder A.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

- Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.
- **Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name ALBIAC, S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred euro (100.- EUR) each.

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bank-ruptcy of the single partner or of one of the partners.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2000.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Estimate

For the purpose of the registration, the capital is valuated at five hundred and four thousand two hundred and fortynine Luxembourg francs (504,249.- LUF).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately forty thousand Luxembourg francs (40,000.- LUF).

Resolutions of the sole partner

- 1) The company will be administered by two managers:
- a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,
- b) T.C.G. GESTION S.A., having its registered office in Luxembourg.

The duration of their mandates is unlimited and they have the power to bind the company by their single signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le deux août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Tim van Dijk, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg et par Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant conjointement en leurs qualités respectives d'administrateur et fondé de pouvoir A.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «La Loi »), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination ALBIAC, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

- Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2000.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf francs luxembourgeois (504.249,- LUF).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF).

Décision de l'associé unique

- 1) La société est administrée par deux gérants:
- a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
- b) T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

La durée de leurs mandats est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. van Dijk, C. Ferry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 125S, fol. 46, case 4. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 août 2000.

G. Lecuit.

(47584/220/242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg